

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 17 JANVIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18
Pouvoir : 5
Absents : 4

Date de la convocation : 10/01/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, ROYER Freddy, SULLI Bruno .

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BARANGER Marie-Noëlle représentée par C PIAULET
BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU
JARASSIER Corinne représentée par C LECOQ
LEVRAULT Charly représenté par L CLAVE
RENAUD Didier représenté par B MASSONNEAU

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine.

Secrétaire de séance : Viviane DEBIAIS

DELIBÉRATION N° 13

RAPPORTEUR : Jean-François FRAUDEAU

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018 - FONDS
PUBLICS ET TERRITOIRES – VOLET JEUNESSE
AIDE AU FONCTIONNEMENT DES SECTEURS JEUNES**

Le conseil municipal est informé que dans le cadre du volet jeunesse du schéma départemental des services aux familles (SDSF), la CAF de la Vienne s'est engagée à "faire des lieux d'accueil jeunes des espaces éducatifs de qualité accessibles à tous".

Afin de soutenir les services impliqués dans des démarches qualité, l'aide au fonctionnement des secteurs jeunes qui avait été mise en place en 2017, a été renouvelée en 2018.

Le Point Jeunes avait présenté un dossier ; la CAF a donné un avis favorable et a accordé une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 3 200 euros.

Cette subvention est versée pour soutenir le fonctionnement des structures accueillant des jeunes de 12 à 17 ans et proposant des projets adaptés à leurs besoins.

La CAF nous propose de **signer une convention d'objectifs et de financement** sur l'exercice 2018.

Il est donc proposé au conseil municipal **d'approuver la convention "fonds publics et territoires - volet jeunesse"** pour le Point Jeunes telle que présentée.

VU la convention proposée par la CAF,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Point Jeunes,

Après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** la convention d'objectifs et de financement 2018 **"fonds publics et territoires - volet jeunesse" aide au fonctionnement des secteurs jeunes,**
- **charge** Mme la maire de signer la convention au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

